

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE CANISY
SEANCE DU LUNDI 03 AVRIL 2023**

Date de convocation : 24/03/2023

Date d'affichage : 12/04/2023

Nombre de conseillers :

En exercice : 23

Présents : 20

Votants : 21

L'an deux mil vingt-trois, le lundi 03 avril à 20 heures 30, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de CANISY, en séance publique.

Etaient présents les conseillers municipaux suivants :

Monsieur Jean-Marie LEBÉHOT, Maire, Madame Maryvonne LEFRANÇOIS Maire adjoint, Monsieur Gérard DUVAL Maire adjoint, Madame Marie-Pascale HOUBEN Maire adjoint, Monsieur Sylvain LENGRONNE, Madame Claude CARAU-COUVREUR, Monsieur Michel BUOT, Monsieur OSMOND François-Noël, Madame Agnès HOPQUIN, Madame Nathalie FAGNEN, Madame Magali DOUCHIN, Monsieur Philippe FEUFEU, Monsieur David FLEURY, Madame Vanessa TALLON, Monsieur Sébastien DUPARD, Madame Sophie GUITET, Monsieur Soumaine ABDRAMAN DARBAYE, Madame Alicia DESSEULLES, Madame Céline SURVILLE et Monsieur Mathieu VIARD.

Excusés : Monsieur Christian HUBERT (pouvoir à Monsieur Gérard DUVAL).

Absents : Madame Lydie OSMOND et Monsieur Gildas BAUDRY.

Secrétaire de séance : Madame Nathalie FAGNEN.

Monsieur le Maire donne lecture de la séance du 06 mars 2023 ; celui-ci est adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

1. Budget communal : approbation du compte administratif 2022
2. Budget annexe lotissement La Pérelle : approbation du compte administratif 2022
3. Budget communal : approbation du compte de gestion 2022
4. Budget annexe lotissement La Pérelle : approbation du compte de gestion 2022
5. Budget communal : affectation du résultat 2022
6. Budget communal : vote du budget primitif 2023
7. Taxes directes locales : vote des taux de fiscalité 2023
8. Vote des subventions aux associations
9. Recours à l'emprunt pour le financement des travaux de construction d'une maison de santé pluriprofessionnelle - délégation au Maire
10. Projet maison de santé pluriprofessionnelle : point date - étape APD
11. Rénovation salle polyvalente : choix option façade côté cour intérieure - étape APD
12. Questions diverses

I - BUDGET COMMUNAL : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022
cm2023-04-03-001

- SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses de fonctionnement

011	charges à caractère général	392 563.92 €
012	charges de personnel	506 395.63 €
014	atténuation de produits	55 059.00 €
65	autres charges de gestion courante	212 587.02 €
66	charges financières	25 250.89 €
67	charges exceptionnelles	2 046.66 €
042	opération d'ordre entre sections	28 949.50 €
	total dépenses	1 222 852.62 €

Recettes de fonctionnement

70	produit de gestion courante	113 398.91 €
73	impôts et taxes	700 568.31 €
74	dotations subventions et participations	538 307.57 €
75	autres produits de gestion courante	124 615.19 €
013	atténuation de charges	40 658.83 €
76	produits financiers	0.00 €
77	produits exceptionnels	29 681.05 €
042	opération d'ordre entre sections	0.00 €
	total recettes	1 547 229.86 €

Le compte administratif 2022 fait apparaître en fonctionnement un excédent d'exercice de 324 377.24 € ; l'excédent de clôture de fonctionnement est de 979 421.27 € (résultat d'exercice + excédent antérieur reporté (655 044.03 €)).

- SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses d'investissement

21	immobilisations corporelles hors opération	58 558,19 €
23	immobilisations en cours hors opération	19 290,89 €
	opération 180 - salle convivialité	505 675,88 €
	opération 184 : liaison douce St Ebremond Canisy	316 884,29 €
	opération 185 : réseau de chaleur école collègue	89 733,04 €
	opération 186 : jardins partagés	3 540,00 €
	opération 187 : maison de santé pluriprofessionnelle	3 288,00 €
20	immobilisations incorporelles	2 040,00 €
204	subvention d'équipement versés	33 273,66 €
16	remboursement d'emprunt	83 830,74 €
total dépenses inv		1 116 114,69 €

Recettes d'investissement

13	subvention d'investissement	388 872,86 €
165	dépôt et cautionnements reçus	1 621,79 €
1068	affectation du résultat	300 000,00 €
10	dotations fond divers réserves	192 718,25 €
040	opérations d'ordre entres sections	28 949,50 €
total recettes d'investissement		912 162,40 €

Le total des dépenses d'investissement de l'année 2022 est de 1 116 144,69 € ; celui des recettes est de 912 162,40 € ; le résultat d'exercice présente un déficit de 203 952,29 €.

Le compte administratif 2022 présente un excédent de clôture d'investissement de 487 250,67 € (résultat d'exercice + excédent antérieur reporté (691 202,96 €)).

Les restes à réaliser dépenses

restes à réaliser 2022 :	169 000,00 €
21 - immobilisations corporelles	25 000,00 €
23 - immobilisations en cours	50 000,00 €
opération 180 - salle convivialité	20 000,00 €
opération 184 : liaison douce St Ebremond Canisy	30 000,00 €
opération 186 : jardins partagés	20 000,00 €
opération 187 : maison de santé pluriprofessionnelle	24 000,00 €

Monsieur le Maire, en qualité d'ordonnateur des dépenses et des recettes, ne participe pas au vote du compte administratif. Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal approuve le compte administratif principal 2022.

II - BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT LA PERELLE : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 CM2023-04-03-002

Après s'être fait présenter le budget primitif 2022, les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte administratif dressé par l'administrateur, accompagné du compte de gestion du receveur ;

Considérant que Monsieur Jean-Marie LEBÉHOT, ordonnateur, a normalement administré pendant le cours de l'exercice 2022 les finances de la commune en poursuivant le recouvrement de toutes les créances et n'ordonnant que les dépenses justifiées ;

Procédant au règlement définitif du budget ;

Propose de fixer comme suit les résultats des différentes sections budgétaires :

	Résultats clôture exercice N-1		Opérations de l'exercice		Résultat clôture exercice N	
	Déficit	Excédent	Mandats émis	Titres émis	Déficit	Excédent
Fonctionnement		0,21 €	56 081,44 €	56 081,23 €	0 €	0 €
Investissement	56 080,82 €	€	0,00 €	56 080,82 €	0 €	0 €
Totaux	56 080,82 €	0,21 €	56 081,44 €	112 162,05 €	0 €	0 €

Monsieur le Maire rappelle que, par délibération du 04/04/2022, le conseil municipal a décidé de clore le budget annexe lotissement au 31/12/2022.

Monsieur le Maire, en qualité d'ordonnateur des dépenses et des recettes, ne participe pas au vote du compte administratif. Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal approuve le compte administratif 2022 du budget annexe lotissement « La Pérelle ».

III - BUDGET COMMUNAL : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2022 CM2023-04-03-003

Après s'être fait représenter pour le budget communal, le budget primitif, les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2022 pour le budget communal ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant la régularité des opérations,

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Le conseil municipal déclare à l'unanimité que le compte de gestion dressé pour le budget communal par le receveur, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

IV - BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT LA PERELLE : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2022 CM2023-03-04-004

Après s'être fait représenter pour le budget annexe du lotissement La Pérelle, le budget primitif, les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant la régularité des opérations,

4. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
5. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
6. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Le conseil municipal déclare à l'unanimité que le compte de gestion dressé pour le budget communal par le receveur, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal approuve le compte de gestion dressé par le receveur pour le budget annexe lotissement « La Pérelle ».

V - AFFECTATION DU RESULTAT CM2023-04-03-005

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide d'affecter les résultats comme suit :

Budget communal	
Excédent cumulé disponible	979 421,27 €
Transfert au compte 1068 en investissement	300 000,00 €
Excédent de fonctionnement à reporter	679 421,27 €
Excédent d'investissement à reporter	487 250,67 €

VI - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023 CM2023-04-03-006

Le budget communal 2023 se présente ainsi :

- Section fonctionnement

Dépenses de fonctionnement

011	charges à caractère général	1 132 191,00 €
012	charges de personnel	550 400,00 €
014	atténuation de produits	55 059,00 €
65	autres charges de gestion courante	171 800,00 €
66	charges financières	24 400,00 €
67	charges exceptionnelles	2 200,00 €
68	dotations aux provisions	5 000,00 €
042	opération d'ordre entre sections	28 950,00 €
023	virement à la section d'investissement	200 000,00 €
	total dépenses	2 170 000,00 €

Recettes de fonctionnement

002	résultat antérieur reporté	679 421,27 €
70	produit de gestion courante	102 414,63 €
73	impôts et taxes	230 615,24 €
731	fiscalité locale	482 989,86 €
74	dotations subventions et participations	512 309,00 €
75	autres produits de gestion courante	119 250,00 €
013	atténuation de charges	25 000,00 €
76	produits financiers	0,00 €
77	produits exceptionnels	18 000,00 €
042	opération d'ordre entre sections	0,00 €
	total recettes	2 170 000,00 €

- Section investissement

Dépenses d'investissement

21	immobilisations corporelles hors opération	116 000.00 €
23	immobilisations en cours hors opération	433 050.00 €
	opération 187 : maison de santé pluriprofessionnelle	1 576 000.00 €
	opération 188 : rénovation thermique salle communale	330 000.00 €
204	subvention d'équipement versés	38 950.00 €
16	remboursement d'emprunt	87 000.00 €
040	opérations d'ordre entre sections	0.00 €
total dépenses inv		2 581 000.00 €
	restes à réaliser 2022 :	169 000.00 €
	21 - immobilisations corporelles	25 000.00 €
	23 - immobilisations en cours	50 000.00 €
	opération 180 - salle convivialité	20 000.00 €
	opération 184 : liaison douce St Ebremond Canisy	30 000.00 €
	opération 186 : jardins partagés	20 000.00 €
	opération 187 : maison de santé pluriprofessionnelle	24 000.00 €
total dépenses d'investissement		2 750 000.00 €

Recettes d'investissement

001	excédent d'investissement reporté	487 250.67 €
13	subvention d'investissement	736 800.00 €
1068	affectation du résultat	300 000.00 €
10	dotations fond divers réserves	396 998.33 €
16	emprunts	600 000.00 €
24	produits des cessions	1.00 €
021	virement de la section de fonct.	200 000.00 €
040	opérations d'ordre entre sections	28 950.00 €
total recettes d'investissement		2 750 000.00 €

Vu la délibération n°cm2023-04-03-001 du 03/04/2023 portant adoption du compte administratif 2022 de la commune de Canisy,

Vu la délibération n°cm2023-04-03-005 du 03/04/2023 portant affectation du résultat de clôture de l'année 202 sur le budget primitif 2023 de la commune de Canisy,

Considérant que le budget primitif 2023 sera voté par nature et par chapitre globalisé,

Considérant qu'au regard de la nomenclature M57 le calcul de l'amortissement pour chaque catégorie d'immobilisation est désormais au prorata temporis,

Considérant que la nomenclature M57 permet la mise en place de la fongibilité des crédits (hors dépenses de personnel) permettant les mouvements de crédits de chapitre à chapitre et ce, dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de chacune des sections,

Considérant que le budget primitif 2023 s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

section de fonctionnement	2 170 000.00 €
section d'investissement	2 750 000.00 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

Adopte le budget primitif 2023 tel que présenté,

CANISY, procès-verbal de la séance du conseil municipal du 03 avril 2023

- Approuve le principe de fongibilité des crédits (hors dépenses de personnel) permettant les mouvements de crédits de chapitre à chapitre et dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections,
- Adopte le principe de calcul de l'amortissement pour chaque catégorie d'immobilisation au prorata temporis,
- Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

VII - VOTE DES TAUX DE FISCALITE 2023

CM2023-04-03-007

Monsieur le Maire propose aux conseillers de voter le produit des recettes fiscales.

Il suggère de reconduire les taux d'imposition de la taxe foncière sur les propriétés bâties et de la taxe foncière sur les propriétés non bâties, appliquées en 2022 ; étant précisé que pour l'année 2023, le coefficient correcteur est de 0.803937, identique à celui appliqué en 2022.

Il précise qu'à compter de 2023, le taux de TH (sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale) peut à nouveau être voté et modulé par les collectivités locales en référence à l'article 1636 B sexies du CGI.

Il est proposé, suite à ces informations, de maintenir les taux d'imposition en 2023 par rapport à 2022 et de les fixer comme suit :

Taxe foncière sur les propriétés bâties : 36.89 %

Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 19.10 %

Taxe d'habitation : 8.71 %

Après en avoir délibéré, le conseil municipal en décide à l'unanimité.

VIII - VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

CM2023-04-03-008

Monsieur le Maire suggère d'appliquer une augmentation de 3.1% aux montants des subventions allouées aux associations en 2022.

Après en avoir délibéré à 17 voix pour et 4 voix contre, le conseil municipal décide d'augmenter les subventions de 3,1 % pour l'année 2023 et de les fixer comme suit :

ASSOCIATIONS SUBVENTION	
LIBELLE	2023 VOTE
	3,1%
APE st Ebremond garderie	6 021 €
Comité des fêtes st Ebremond	1 300 €
Club 3eme age St Ebremond	395 €
Anciens combattants Canisy =	550 €
APE Ecole de Canisy -	163 €
Club des vaillants de Canisy =	650 €
Harmonie Municipale de Canisy =	1 787 €
Comité des fêtes - Animation St-Pierre =	1 300 €
Ensemble vocale de CANISY	1 300 €
Passion 2 roues (8hVTT Canisy 2016)	325 €
Association Théâtre "les Genottes des fosses"	217 €
Maison fleuries (concours Canisy)	400 €
U.S.E.P.	250 €
legs Amicale des pompiers	200 €
Legs Leturc	1 350 €
Association nationale des croix de guerre	35 €
Gymnastique volontaire de Canisy Mille pattes =	SLA
Club sportif Vire Joigne => FC3R en 2015	SLA
APE parents d'élèves collège de CANISY	500 €
Reversement 2020 section VTT college CANISY AF	3 110 €
Ecole de musique Canisy-Marigny	
Animathèque	457 €
Montant total subventions attribuées	20 308 €

Monsieur le Maire précise que, dans les bilans d'activités fournis par les associations, les « Génottes des Fossés » ont pour projet de refaire des nouveaux décors de théâtre pour s'adapter à la salle Le Métronome, et l'Harmonie municipale a pour projet d'acquérir cinq tambours (investissement estimé à 4 500 €).

Le FC3 Rivières souhaiterait que l'éclairage du terrain annexe soit renforcé, l'existant est jugé insuffisant.

Le comité des fêtes de St Ebremond fait part de son intérêt pour occuper le local face à l'église (stockage matériel).

Subventions versées par la CA Saint-Lô Agglo aux associations sportives

Monsieur le Maire précise que la CA Saint-Lô Agglo ne verse plus de subvention en dessous de 250 € ; ce qui fait qu'en 2023 le club de gymnastique volontaire « Le Mille Pattes » ne sera plus subventionné par l'Agglo ; alors qu'en 2017, la commune de Canisy versait 450 € à cette association.

Monsieur le Maire suggère donc de verser 250 € au club de gymnastique volontaire « Le Mille Pattes ». Le conseil municipal approuve ce versement.

Monsieur le Maire fait part également des difficultés financières auxquelles le FC3 Rivières est confronté. Il précise que les aides de l'Etat pour l'emploi de 1.6 ETP ne sont pas pérennes. Le club encadre 180 jeunes, engage 14 équipes de foot au niveau de la Ligue avec un budget annuel de 70 000 €. Il doit organiser des activités d'animation et avoir recours aux sponsors pour assurer son financement. De nombreux bénévoles sont engagés dans le club.

Monsieur Gérard DUVAL suggère qu'il fasse un courrier aux communes du territoire pour solliciter une subvention de fonctionnement.

Inauguration du nouveau terrain de football

Monsieur le Maire informe le conseil que l'inauguration devrait intervenir soit le 3 juin ou le 17 juin prochains. Il suggère que la commune soit partenaire dans une animation, voire financièrement. Le conseil municipal y est favorable, à hauteur de 3000.00 €.

IX – RECOURS A L'EMPRUNT POUR LE FINANCEMENT DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE LA MAISON DE SANTE PLURIPROFESSIONNELLE – DELEGATION AU MAIRE

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2122-22,

Vu le budget primitif voté par délibération cm2023-04-03-006 du 03 avril 2023,

Vu le recours à l'emprunt inscrit au budget primitif 2023,

Considérant que le programme d'investissement de l'année 2023 fait ressortir un besoin de financement notamment pour le projet de construction de la maison de santé pluriprofessionnelle, Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la capacité d'autofinancement de la collectivité étant insuffisante, il y a lieu de recourir à un emprunt à hauteur de 600 000 € nécessaire à l'équilibre des opérations,

Considérant qu'une consultation a été lancée auprès de deux établissements bancaires,

Compte tenu de la durée de validité des offres de prêt, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de lui accorder une délégation pour lui permettre de signer le contrat de prêt avec l'établissement bancaire qui proposera les meilleures conditions de financement.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- Donne délégation à Monsieur le Maire en matière d'emprunt conformément à l'article L. 2122-22 du CGCT expressément pour le financement de ce projet,
- Autorise Monsieur le Maire à négocier librement les conditions financières du prêt (durée, taux, périodicité notamment) avec les établissements bancaires, pour un montant de 600 000.00 €.
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à la présente délibération.

X - PROJET MAISON DE SANTE PLURIPROFESSIONNELLE : POINT DATE - ETAPE APD

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que les professionnels de santé ont créé leur association et fait appel à un cabinet spécialisé de Rennes pour les aider à établir leur projet de santé.

En ce qui concerne les demandes de subvention, notamment au titre de la DETR, Monsieur le Maire précise qu'il va rencontrer prochainement Monsieur le secrétaire général de la préfecture pour lui présenter le projet car visiblement le dossier n'aurait pas été bien compris (contextes - enjeux).

Pour répondre aux exigences des banques et des financeurs (subvention FEDER), il est certain que le projet de maison de santé pluriprofessionnelles doit répondre aux normes de la RT2012, voire RT2020 même si les décrets d'application se sont pas parus.

XI - RENOVATION SALLE POLYVALENTE : CHOIX OPTION FAÇADE COTE COUR INTERIEURE - ETAPE APD

Monsieur le Maire informe le conseil municipal du retour formulé par l'architecte des bâtiments de France. Celle-ci est en mesure de donner un avis favorable sur le projet avec les réserves suivantes :

- Côté rue, les menuiseries sont à conserver et éventuellement à restaurer ;
- Côté cour, les parties hautes des ouvertures ne seront pas habillées en maçonnerie. Les impostes seront vitrées.

Madame l'architecte des bâtiments de France a toutefois précisé que cet avis ne préjuge pas de celui donné lors de l'instruction complète du dossier de demande d'autorisation de travaux.

XII - QUESTIONS DIVERSES

Projet de construction de logements sociaux

Monsieur le Maire informe le conseil que le conseil d'administration de Manche Habitat a validé le lancement de l'étude d'un projet de construction de logements sociaux à Canisy.

Logo de la commune

Madame Marie-Pascale HOUBEN aimerait savoir où en est le projet de création du logo. Monsieur le Maire répond qu'il est en stand-by.

Voirie de l'impasse du pressoir

Monsieur Gérard DUVAL informe le conseil que M. K DUAL des services du conseil départemental est venu sur place afin de constater l'état de la voirie ; il préconise un aménagement. Monsieur Gérard DUVAL précise que cela nécessite une assistance à maîtrise d'ouvrage, il propose de lancer l'étude et d'y inclure l'aménagement d'un « arrêt minute » devant l'école. Le conseil municipal y est favorable.

Infiltration d'eau dans l'église de Canisy

Monsieur Gérard DUVAL présente un devis de l'entreprise TPRF pour la réfection du réseau EP de l'église d'un montant de 4833.75 € HT. Le conseil municipal est favorable à la dépense.

Situation financière de la CA Saint-Lô Agglo

Monsieur le Maire souhaiterait échanger sur le retour des réunions organisées par la CA Saint-Lô Agglo sur la situation financière de la CA Saint-Lô Agglo et la demande de révision libre de l'attribution de compensation à hauteur de 10 € par habitant.

Il rappelle au conseil qu'un document d'explication a été transmis à chaque conseiller municipal et précise que chacun a pu librement participer aux réunions organisées par la CA Saint-Lô Agglo.

Monsieur Gérard DUVAL considère que ce qui a été proposé n'est pas d'esprit communautaire. Madame Marie-Pascale HOUBEN considère que « la santé de l'Agglo est la nôtre ».

Monsieur le Maire précise que le vote aura lieu lors une séance ultérieure, car cette question n'a pas été inscrite à l'ordre du jour.

Terrain de tennis

Madame Alicia DESSEULLES a constaté que le terrain de tennis de St Ebremond était en friche. Elle demande s'il est possible que les parents d'élèves remettent ce terrain en état.

Jardins partagés

Monsieur Sébastien DUPARD informe le conseil qu'une réunion s'est tenue en mairie le 23 mars dernier ; dix personnes intéressées par une parcelle de jardin, se sont inscrites. Treize parcelles de 50 à 100 m² sont disponibles.

Les statuts de l'association ont été adressés en préfecture. Les statuts et le règlement intérieur ont été adressés à chaque personne.

Le coût annuel de l'adhésion est de 15 €, auxquels il convient d'ajouter 0.17 € par mètre carré.

Calendrier des manifestations

16 avril : Braderie organisée par le comité des fêtes de Canisy

08 mai : Cérémonie du souvenir à Canisy, rendez-vous à 10h à la salle polyvalente - messe à 10h30 - cérémonie cantonale

08 mai : tournoi de foot organisé par le FC3R à Gourfaleur

03 juin (ou 17) : inauguration du terrain de foot de Canisy

04 juin : concert de l'école de musique Canisy Marigny au Métronome

10 et 11 juin : Fête communale St Ebremond - soirée Cabaret et Braderie

24-25 juin : Concert de l'Ensemble Vocal de Canisy - Métronome

25 juin : 8h VTT organisé par Passion Deux Roues à Canisy

Prochaines réunions de conseil municipal

Jeudi 04 mai, lundi 05 juin et jeudi 06 juillet.

Rien ne restant inscrit à l'ordre du jour, la séance est levée à 23h10.

Le Maire,

le secrétaire de séance,

